

***Pays en voie de développement face aux NTIC
en développement exponentiel :
qui sera lauréat ?***

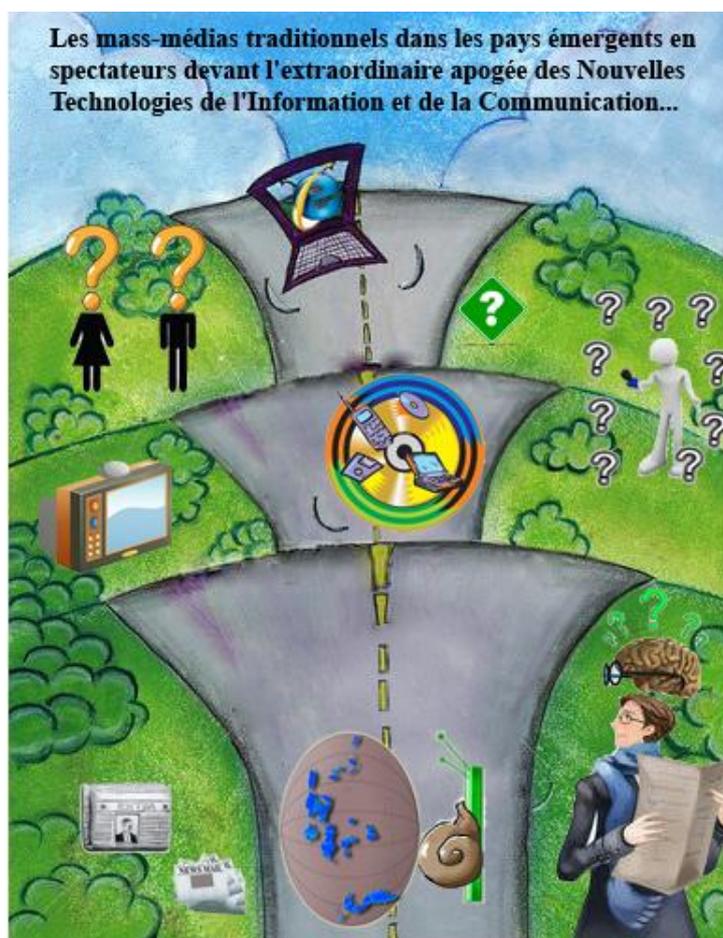
*Maître-assistant : Mohamed Benyagoub
Faculté des Lettres, des Langues, et des Sciences Sociales et Humaines
Université « Ziane Achour » de Djelfa - Algérie*

البلدان النامية في مواكبة النمو المنسارع لتكنولوجيا الإعلام والإنصاف : من سيكون الفائز ؟

فيما تعاني الصحافة من أزمة دؤوب مثيل، حيث يفقد التلفزيون من متبقيه للمرة الأولى منذ عقود، و حيث بلغ عدد وسائل الإعلام وأجهزة الإرسال والاستقبال تدفق لم يصل أبدا لهذا الحد، تسبب تطور تكنولوجيا الإعلام والاتصال وكذا شيوع الإنترنت في اضطرابات كبيرة على مستوى جل المجتمعات، سواءا من حيث الاتصالات أو على صعيد القوانين والسياسات العالمية الاجتماعية منها و الاقتصادية (الاقتصاد الكلي والجزئي) و هذا على مستوى كل بلد.

من هنا، يمكننا رؤية ظهور أنماط جديدة من الاتصالات، وثورة في القدرة على التواصل المستمر في العالم، بفضل هذه الأساليب الجديدة لتبادل المعلومات.

Dans un contexte où la presse connaît une crise sans pareil, où la télévision perd des auditeurs pour la première fois depuis des décennies, où le nombre de médias, de flux, d'émetteurs et de récepteurs n'a jamais été aussi important, le développement des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et la vulgarisation d'Internet ont provoqué des bouleversements majeurs, tant au niveau de la communication à l'échelle mondiale qu'au niveau juridique, politique et socio-économique (macro et micro) d'un pays. On voit, émerger de nouveaux modes de communication, révolutionnés par cette possibilité de connecter le monde entier en permanence, notamment par les nouveaux modes d'échanges d'informations.



Jules Verne, grand auteur de livres de science-fiction du 19^{ème} siècle est un prodigieux visionnaire. En partant des données scientifiques de l'époque, il extrapolait en imaginant ce que serait le futur. Mais aurait-il seulement pu imaginer où nous mène cet extraordinaire développement des technologies de l'information au début de ce troisième millénaire ? La démocratisation de l'Internet et l'amélioration des flux ont sensiblement modifié l'émission et la réception des informations. La multiplicité des émissions et réceptions de flux a remanié en profondeur la place de chaque acteur du dispositif médiatique. Sa nature si singulière a entraîné la propagation d'une onde de choc dans le rapport entre émetteur et récepteur, jusqu'à permettre à tout individu de devenir créateur de contenus, parfois même repris sur des médias traditionnels. De nouveaux termes ont pris une autre portée à mesure que les usages spécifiques à cette plateforme se développaient : réseau, communauté, espace personnel, blog

Ainsi, la généralisation de l'utilisation de l'Internet ne peut passer sans l'adhésion de tous les acteurs : citoyen, FAI (Fournisseur de Services Internet), et bien sûr l'Etat. Et ce, par le développement d'applications telles que : l'*e-justice*, l'*e-éducation*, l'*e-emploi*, l'*e-santé*, l'*e-registre du commerce* et l'*e-agriculture* Bien que populations et Etats tirent pleinement profit des ces NTIC, ils sont de plus en plus confrontés aux menaces des ces nouvelles technologies. Ces menaces pour les Etats sont très sensibles, d'abord de par leur rôle de protection des citoyens, et parce que cette généralisation les a menés à la mise en place d'une politique incitative de tarification des accès haut débit, et à développer des sites Web afin de garantir une meilleure accessibilité, et une économie de temps et d'argent substantielle.

Internet est le réseau informatique mondial qui rend accessibles au public des services variés

Internet qui est la mise mondiale des ordinateurs en réseau, permet aux utilisateurs de communiquer (courrier électronique), de publier des informations (Web), de transférer des données (FTP), de travailler à distance (SSH), et de discuter (messagerie instantanée comme ICQ



ou MSN)... . Des logiciels complexes et en constante évolution servent d'outils afin de faciliter l'utilisation de cette toile mondiale. Cependant ceux-ci sont menacés, principalement au niveau de la sécurité, car de nouveaux virus, vers, spywares et autres scripts malveillants ne cessent de voir le jour. Et donc ce merveilleux développement possède déjà ses revers comme le piratage, la cybercriminalité, et le cyber-terrorisme.

Aujourd'hui, ces menaces se font de plus en plus insidieuses, les enjeux n'en sont plus les mêmes, et elles deviennent un risque majeur, en particulier pour des acteurs importants tels que les Etats. Les réseaux sont susceptibles de contenir des informations monnayables, comme les entreprises ou les Etats, qui présentent l'avantage de fournir des blocs entiers d'informations potentielles. De plus en plus, la cybercriminalité, à l'origine conçue comme une succession de défis à la sécurité des réseaux, qualifiée de « *proof-of-concept* » par de nombreux auteurs, se teinte d'une coloration mafieuse, donnant naissance à de véritables « *marchés noirs* » d'informations piratées. Ces

derniers, partent de l'atteinte à la propriété intellectuelle et artistique, jusqu'au vol d'identité, en passant par les fraudes à la carte bancaire. Trafic

Ces informations se vendent de moins en moins cher, signe qu'elles sont de plus en plus faciles à voler, et à trouver, d'autant plus que les pirates sont protégés d'une part par l'utilisation de pseudonymes et d'autre part par leur nombre croissant. On parle de véritables réseaux « *underground* », développés en Europe de l'Est, mais aussi aux Etats-Unis, en Chine, et en Allemagne.

Les systèmes de traitements automatisés (AIS) en perpétuelle évolution

A l'issue du développement abyssal de l'Internet et des NTIC, s'est tenu en 2009 à l'Université « Ziane Achour » de Djelfa, un colloque international sur l'organisation juridique de l'Internet et la cybercriminalité. Ce colloque a notamment fait saillir la notion d'AIS (Automated Information System ou systèmes de traitement automatisés). Ces systèmes désignent tous les équipements de nature matérielle ou logicielle, qui permettent l'acquisition automatique, le stockage, la manipulation, le contrôle, l'affichage, la transmission, ou la réception de données.

Autorités

Ces systèmes requièrent plus que jamais un encadrement juridique balisé au niveau des codes pénaux. Les AIS doivent s'adapter inéluctablement à ce progrès. L'avènement d'Internet en Algérie a transformé bon nombre d'activités, en augmentant la vitesse, la simplicité et le périmètre géographique. Beaucoup d'actions ont été lancées dans le but de sa vulgarisation. L'exemple type étant la baisse des prix de l'ADSL en 2008 et le projet « *OusraTic* » lancé en 2006, qui consiste à équiper d'ordinateurs six millions de foyers algériens.

Ainsi, à l'issue des menaces liées à ces développements en Algérie, des textes juridiques existent dont un datant du 10 novembre 2004. Celui-ci parle d'atteinte aux systèmes de traitement automatisé de données, et c'est l'équivalent de la convention européenne sur la cybercriminalité de Prague 2001. Le dernier texte, étant la loi du 05 aout 2009 portant sur les règles particulières relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication.

Les FAI : des sociétés qui fournissent à leurs clients un accès à l'Internet par l'intermédiaire des prises téléphoniques

Les FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet) représentent un maillon incontournable dans la démocratisation de l'Internet, en les imaginant d'abord aux prises avec la réalité des usages, tant dans le dispositif médiatique que le confort d'usage. Les hypothèses veulent que cette faculté des FAI à s'extirper de son marché de base soit le corollaire d'une détention de moyens de diffusion qui va progressivement déstructurer la nature même du marché des médias. Il est à noter que ces fournisseurs d'accès se sont inspirés des nouvelles typologies économiques que le Web a fait naître pour faire converger un certain nombre d'axes de développement qui visent à remonter la chaîne identitaire d'un individu médiatique plus encore que les media traditionnels.



Un FAI est-il capable de répondre à des attentes que les moyens traditionnels peinent à satisfaire de point de vue avancée technologique ? La logique de profusion des menaces interpelle dans la mesure où elle s'apparente à une volonté de toucher le maximum de segments de la population, un angle d'approche qui s'inspire des ressorts ethniques de l'offre audio-visuelle et de la presse écrite. Sur ce sujet, c'est la capacité à répondre aux interrogations des segments de population qui est généralement diffuse dans l'ensemble. C'est pourquoi, l'approfondissement sur les dispositifs médiatiques et les besoins qui peuvent en découler, doit faire l'objet d'une étude empirique à travers l'expérience avec les nouveautés technologiques, les objectifs, et les stratégies de développement d'un pays émergent. Evidemment, s'attacher à comprendre pourquoi les communautés sont dans le brouillard de cette façon par l'offre des mass-médias revient à s'intéresser à la formation des acteurs de vulgarisation au sein des dispositifs médiatiques. Le niveau intellectuel relativement bas dans les pays du tiers monde, la baisse de la consommation de la télévision et le développement à pas de géants des NTIC ne peuvent être détachés d'un contexte global de mutation des pratiques médiatiques.

Invasion des nouvelles technologies de l'information et de la communication des pays émergents

Dans un pays émergent l'assimilation des nouvelles technologies se fait par ingestion en lots tant au niveau matériel qu'au niveau intellectuel. Le constat est que le discernement par la population du changement établi fait figure d'ambiguïté surtout pour les profanes en la matière. L'appartenance des individus à quelques groupes autres que les spécialistes en perpétuel perfectionnement, même intellectuels ne peut véritablement faire office de compréhension de cette métamorphose.

L'Algérie disposait en 2008 de près 3 109 000 lignes fixes, soit une télé-densité de 9,2% dont une partie est exploitée par les administrations et les entreprises. Comparé au nombre de foyers, l'Algérie enregistre un déficit de plus de 2 514 000 lignes. D'après les statistiques officielles annoncées par l'ARPT (Autorité de Régulation des Postes et des Télécommunications) et le MPTic (Ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication), il existe cinq millions d'internautes, contre seulement 200 000 abonnés à l'ADSL. Cependant, d'après l'UIT (Union Internationale de Télécommunication), le nombre d'internautes algériens dépasse les trois millions. Ce

nombre a pu être atteint grâce à l'initiative de jeunes entrepreneurs qui ont investi dans la création de cybercafés à travers tout le territoire algérien. Ils sont, selon l'ONS (Office National des Statistiques), plus de 15 000, ce qui donne un cybercafé pour 2 222 habitants.

Il s'agit donc d'un enjeu de taille dans un univers technologique en perpétuelle évolution, qui montre l'intérêt et l'importance que suscite un tel sujet de vulgarisation dans les mass-médias dans un pays émergent tel que l'Algérie. Toutes ces notions qui sont très importantes et extrêmement sensibles, sont encore très ambiguës pour la quasi-totalité des citoyens d'un pays en voie de développement. Ainsi, elles requièrent une popularisation plus qu'étendue tant au niveau spécialisé qu'au niveau trivial.

Et du double postulat d'une perte de pertinence du media traditionnel et d'une introduction graduelle de la spécialisation dans l'éditorialisation de contenus, se révèle l'institution d'une nouvelle typologie d'entrant sur les mass-médias, le judiciaire, et les

Opérateur/prestataires	Mars 2008
Téléphonie Fixe	2
Téléphonie mobile GSM	3
VSAT	3
GMPCS	3
Opérateurs VOIP	11
ISP	76
Audiotex	11
Call Center	21

Opérateurs et prestataires des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) en Algérie
Source : (Nehal, 2009)

stratégies à venir dans les perspectives de planification dans le développement durable des pays émergents.

Situation qui laisse à désirer pour les mass-médias, par rapport aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les pays émergents



Couplée à une mise à disposition d'une multitude de services du Web, la faveur donnée à une meilleure maîtrise de l'énoncé par le citoyen nourrit l'idée d'une corrélation entre usages du Web, législature, et mass-médias. La publication régulière d'articles de vulgarisation dans la presse écrite établit progressivement une perception des propensions des

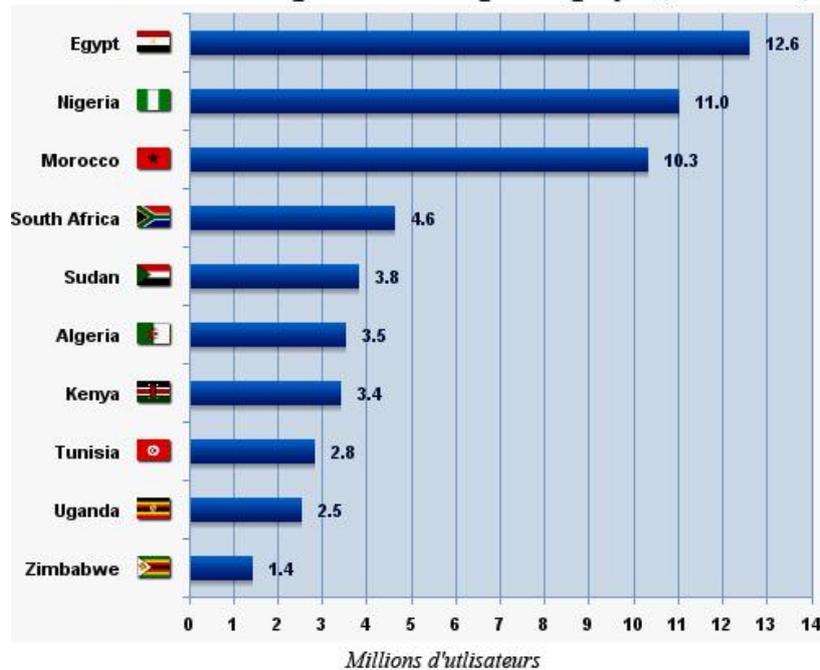
NTIC en Algérie, et surtout une conception d'angles d'attaques dans les mass-médias. De cette posture de nouvel entrant se dégage un rapport à l'individu médiatique qui se différencie des discours propres aux éditeurs historiques et aux lois existantes. La capacité de la presse à se faire empathique suscite l'envie d'approfondir cette nouvelle définition du rapport entre journalistes et acteurs concernés. En tout état de causes, il existe aujourd'hui une prise en compte des attentes énonciatives des individus médiatiques.

Des éléments historiques et socio-économiques ayant favorisé une évolution des usages médiatiques, il s'agit d'abord d'approcher un tel sujet médiatique de façon théorique, et ce, afin de comprendre comment les médias doivent se répandre. A travers ce déterminisme technologique, la mesure du paradigme diffusionniste et de l'assimilation d'Internet est devenue une nouvelle réalité incontournable.

La consommation de ce nouveau phénomène se restructure et se développe. Il est question de consommation médiatique convergente et délinéarisée et de protection contre des attaques d'individus malintentionnés. Cela permet d'ouvrir sur la montée en puissance des NTIC et des conséquences sur les rapports dans un pays en voie de développement. Aussi, il est déduit la modification de paramétrages socio-économiques qu'Internet a permis. Cette modification colle à l'évolution des usages et élargit le périmètre des cibles, et par conséquent l'assimilation d'une nouvelle politique sur les usages et les comportements médiatiques et socio-économiques, ainsi que leur soutien.

Les opérateurs de télécommunications ont su se servir de ces évolutions pour façonner une offre qui correspond aux attentes du développement actuel. Et les usages du Web ont su être transposés aux mass-médias. Il est alors à déterminer comment cette adhérence aux nouveaux usages médiatiques relève en amont d'une stratégie

Internet en Afrique : Principaux pays (Juin 2009)



Source : www.internetworldstats.com

d'écoute des utilisateurs et d'une capacité à se faire empathique. L'analyse de l'écosystème de l'agrégation des NTIC à travers la quête de l'avantage technologique permet de comprendre les ressorts déductibles. C'est la façon de cerner comment est façonnée l'offre en fonction des attentes des utilisateurs, et c'est en fait l'approche comparative des rapports communicationnels entre FAI, et législations à travers leur typologie énonciative.

Les dispositions tendent à tout vulgariser à travers les prismes de ces stratégies modernes, dans un milieu nouvellement envahi par ce nouvel inconnu. Par corollaire, la maîtrise des nouvelles technologies, ne serait-ce que pour une partie de journalistes spécialisés, est déterminante. Et il en découle une approche des rapports entre media traditionnel et nouveaux éditeurs de contenus, oscillant entre initiation, concurrence, et collaboration. Par la suite, il sera à déterminer les vecteurs stratégiques de pérennisation des réseaux étatiques au sein du marché des médias. Et ce sera l'occasion de préconiser des orientations à adopter par les législateurs et les FAI afin de cerner les risques et les opportunités du développement des NTIC. Pour enfin, parfaire sur les limites de l'approche d'un développement durable et d'une bonne sécurité informatique dans un pays émergent. Ce sera en fait révéler les manquements et les risques d'une partie de la transposition des usages nés du Web, et subséquemment de révéler les raisons de l'usage du terme : « *comment appréhender et se prémunir contre les nouvelles technologies de l'information et de la communication* » !

Références :

- 1) ELKABBACH J.P. 2007. Quel journalisme à l'ère du Web? Le quotidien « Le Monde ».
- 2) CASTELLS M. 2006. Emergence des "médias de masse individuels". Le mensuel « Le Monde Diplomatique ».
- 3) Colloque international sur l'organisation juridique de l'Internet et la cybercriminalité. 2009. Université Ziane Achour de Djelfa.
- 4) Convention sur la cybercriminalité. 2001. Budapest, 23.XI.2001. Série des Traités Européens - n° 185. 26P.
- 5) Loi algérienne N° 04-15 du 10 novembre 2004 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal.
- 6) Loi algérienne N° 09-04 du 5 août 2009 portant règles particulières relatives à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication.
- 7) LOQUAY P. 1995. « La communication au service de l'information ? ». Revue communication et organisation, publication 08.
- 8) NEHAL D. 2009. Démocratisation de l'Internet en Algérie. Mémoire de magister en Journalisme Scientifique. 54P.
- 9) Projets de loi C-299 et C-27 au Canada. <http://www2.parl.gc.ca/>.
- 10) SALZ J. 2005. Sécurité Windows Xp. (PP 24 – 38).